

Entente de services

CENTRE DE SANTÉ MONTREAL HERALD 1001 Square Victoria Montréal (Québec) H2Z 2B1 (le Centre)	Prénom et nom : _____
	Adresse : _____
	Ville : _____ Code postal : _____
	Tél. (bureau) : _____ Tél. (portable) : _____
	Courriel (bureau) : _____
	Tél. (urgence) : _____ Nom (urgence) : _____
	Nom de l'employeur : _____ (le Membre)

1. OBJET

- 1.1 Le Centre offre un centre de conditionnement physique situé au 455, rue St-Antoine ouest, bureau 110 (le **Local**), réservé en priorité aux employés des locataires du Centre Jacques-Parizeau, incluant l'enseignement et les instructions appropriés à l'utilisation de chacun des appareils et services dans le Local mis à la disposition du Membre de même qu'à l'élaboration d'un programme personnalisé de conditionnement, le cas échéant.
- 1.2 Le Centre permet, en contrepartie des coûts mentionnés au point 2, l'utilisation de tous les équipements et appareils de conditionnement physique installés dans le Local, lorsque le membre s'inscrit à un abonnement.
- 1.3 Le Centre donnera accès au Local au membre du lundi au jeudi de 6h à 19h30 et le vendredi de 6h à 18h30, moyennant le coût mentionné au point 2 du présent contrat. Le membre ne pourra accéder au Local sans sa carte d'accès d'employé.

2. TYPES D'ABONNEMENT ET COÛTS

- 2.1 Le Centre s'engage à fournir au membre le ou les services (les **Services**) suivants pour une durée maximale de 12 mois:

DESCRIPTION DES SERVICES	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	COÛT
☐ Abonnement 4 mois à la salle d'entraînement : entraînement sur les appareils et accès aux douches et vestiaire			200,00 \$
☐ Abonnement annuel à la salle d'entraînement : entraînement sur les appareils et accès aux douches et vestiaire			455,00 \$
☐ Location annuelle à un casier permanent ET abonnement aux douches et vestiaire *Nombre de casier est limité			G : 200,00 \$ P : 150,00 \$
☐ Abonnement annuel aux douches et vestiaire			135,00 \$
☐ Location annuelle à un casier permanent *Nombre de casier est limité			G : 108 \$ P : 80,00 \$
☐ Autres :			

Le Centre commence à exécuter ses obligations à la date de début indiquée ci-dessus.

Tous les Services sont payables par le Membre soit 1) dans la boutique en ligne du Centre par carte de crédit ou 2) au Centre par carte de crédit ou carte de débit, lors des périodes suivantes : les mardis, mercredis ou jeudis entre 12h et 13h, à l'exception de l'abonnement annuel par un employé permanent ou temporaire qui devra être payé par le Membre au moyen de déduction à la source (**DAS**) sur son salaire. Si le Membre est éligible au DAS pour son abonnement annuel, il doit compléter la section 2.2.

- 2.2 Je, _____, soussigné (employé permanent ou temporaire), autorise mon employeur à débiter directement de sur ma paie, et ce, à compter de la prochaine paie, ma cotisation au montant de 17,50 \$ / paie et à transmettre ladite cotisation au Service des ressources humaines pour que ce dernier défraie les coûts d'utilisation des Services offerts pour mon abonnement annuel.

- 2.3 Si, pour une raison ou une autre, le membre quitte son emploi, automatiquement le présent contrat est annulé à la date du départ et le membre n'est pas tenu de payer les sommes dues après cette date.

3. CONDITIONS

- 3.1 Le Membre s'engage à respecter les règlements et le code d'éthique affichés dans le Local et à utiliser les équipements et appareils de conditionnement physique selon les procédures, directives et instructions du Centre et de son personnel.
- 3.2 Le Membre reconnaît que toute violation des règlements, directives et instructions établies par le Centre peut entraîner la résiliation du présent contrat.
- 3.3 Le membre reconnaît et accepte que le Centre et son gestionnaire ne soient aucunement responsables de tout vol et de tout accident pouvant survenir dans le Centre ainsi que dans le cadre des activités organisées par ce dernier.
- 3.4 Le Membre reconnaît que le Centre se réserve le droit d'annuler le présent abonnement dans l'éventualité où le Membre n'est plus employé d'un locataire du Centre Jacques-Parizeau. Le cas échéant, l'abonnement prendra fin au dernier jour travaillé par le Membre.
- 3.5 Le Membre peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le Centre n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant un avis écrit à cet effet au Centre.

Si le Centre a commencé à exécuter son obligation principale, le Membre peut résilier le présent contrat dans un délai égal à 1/10 de la durée prévue au présent contrat en envoyant un avis écrit à cet effet au Centre. Ce délai a comme point de départ le moment où le Centre commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le Centre ne peut exiger au plus, du Membre, que le paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Le Membre aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P- 40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur

4. CONSENTEMENT DU MEMBRE

- 4.1 Je reconnais que ma participation au programme d'évaluation de la condition physique ou à tout autre programme offert par le Centre, est entièrement volontaire.
- 4.2 Je reconnais que c'est à moi qu'appartient la responsabilité d'évaluer si ma participation à une activité physique comporte des dangers ou des risques pour ma santé ou pour ma sécurité. Afin de faciliter cette évaluation, j'accepte les conditions suivantes :
- 4.3 De plus, je m'engage à informer par écrit le personnel du Centre de tout changement dans mon état de santé, car un tel changement pourrait nécessiter une réévaluation de ma condition physique et/ou une modification de mon programme d'entraînement afin de garantir qu'il continue de répondre à mes besoins. Je m'engage également à informer par écrit le personnel du Centre de tout changement dans mes coordonnées afin que ces derniers soient en mesure d'agir adéquatement en cas d'urgence majeure.
- 4.2.1 répondre au questionnaire d'aptitudes à l'activité physique (QAAP) ainsi qu'au consentement pour la prestation des services de télé-santé une fois chaque année ;
- 4.2.2 me soumettre à une évaluation de ma tension artérielle ;
- 4.2.3 si exigé par le Centre, présenter une autorisation écrite signée par mon médecin attestant ma capacité de participer à une activité physique.
- 4.4 Je reconnais que tous les exercices de conditionnement physique que je pourrais exécuter, ma participation à toute activité offerte par le Centre ou son gestionnaire et/ou son personnel, l'utilisation que je fais de l'un ou l'autre des appareils, services ou aires d'entraînements, est à mes propres risques. Par conséquent, je libère le Centre, son gestionnaire et son personnel et toute autre personne pour qui ils sont légalement responsables, de toute responsabilité relative à quelque dommage que ce soit résultant de tous les exercices de conditionnement physique que je pourrais exécuter, ma participation à toute activité offerte par le Centre ou son gestionnaire et/ou son personnel, l'utilisation que je fais de l'un ou l'autre des appareils, services ou aires d'entraînements.

SIGNÉ À MONTRÉAL, LE _____.

Je reconnais avoir lu le présent contrat et déclare en avoir compris la portée.

Signature du membre

Signature du représentant du Centre